

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 7 novembre 2016, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de Rodrigue Roy, maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

Monsieur Jean-Yves Ouellet, madame Gilberte Fournier, monsieur Réjean Gendron, monsieur Raymond L'Arrivée, Monsieur Jacques Vachon, Madame Annie Gonthier le tout formant quorum sous la présidence de Rodrigue Roy, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2016-157

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN OCTOBRE

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016, 19h30 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2016-158

Il est dûment proposé par madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 3 octobre 2016, 19h30 tel que présenté.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 7 novembre 2016 ;

Rés. : 2016-159

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit en retirant pour le moment les comptes suivant :

Service de la paie pour octobre (brut) :	7 742,76 \$
Dépenses incompressibles payées en octobre	6 670,98 \$
Comptes à payer du mois :	18 160,87 \$

4.2 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

La directrice générale procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Rodrigue Roy, maire
Jean-Yves Ouellet, conseiller siège no 1
Gilberte Fournier, conseillère siège no 2
Réjean Gendron, conseiller siège no 3
Raymond L'Arrivée, conseiller siège no 4
Jacques Vachon, conseiller siège no 5
Annie Gonthier, conseillère siège no 6

4.3 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2017

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Rés. : 2016-160

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017 :

Lieu : Toutes les séances ordinaires ont lieu au bureau municipal situé au 70, chemin Kempt ;

Heure : Toutes les séances ordinaires ont lieu à 19 h 30

Lundi 9 JANVIER 2017	Lundi 3 JUILLET 2017
Lundi 6 FÉVRIER 2017	Lundi 7 AOÛT 2017
Lundi 6 MARS 2017	Mardi 5 SEPTEMBRE 2017
Lundi 3 AVRIL 2017	Lundi 2 OCTOBRE 2017
Lundi 1 MAI 2017	Lundi 13 NOVEMBRE 2017
Lundi 5 JUIN 2017	Lundi 11 DÉCEMBRE 2017

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

4.4 AVIS MOTION RÈGLEMENT 2016-0194 POUR LE BUDGET 2017

Avis de motion est donné par monsieur Raymond L'Arrivée à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement portant le numéro 2016-0194 sera présenté, pour fixer le taux de la taxe foncière générale, le taux des taxes foncières de secteur et les tarifs de compensations pour les différents services pour 2017.

4.5 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du Code municipal, monsieur Rodrigue Roy, maire présente le rapport sur la situation financière. Une copie du document a été transmise à chaque adresse civique de la municipalité et sera publiée sur le site internet.

4.6 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE CREUSAGE DU FOSSÉ – RANG DES ÉCOSSAIS

ATTENDU que des travaux de creusage d'une partie du fossé côté sud-Ouest du rang des Écossais entre les numéros civique 311 et 325 sont nécessaire afin de favoriser l'écoulement de l'eau pour protéger la route et éviter les risques d'inondation;

Attendu que des demandes de soumissions ont été envoyées à trois entrepreneurs de la région;

ATTENDU que toutes les soumissions étaient conformes;

	Montant hors taxes
Les Entreprises D'Auteuil et fils Inc.	: 3948.00 \$
Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée	: 12 450.00 \$
Les Entreprises E. Normand Inc.	: 7 995.00 \$

Rés. : 2016-161

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat aux entreprises D'Auteuil et fils Inc.

4.7 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ÉTUDE SUR LES PASSAGES À NIVEAU

ATTENDU que le nouveau règlement fédéral sur les passages à niveau (DORS 2014-275) est en vigueur ;

ATTENDU que ce règlement oblige tout propriétaire de route traversant une voie ferrée à réaliser une étude pour identifier et fournir à l'exploitant ferroviaire certains renseignements;

ATTENDU que ces règlements doivent être transmis avant la fin de novembre 2016;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées auprès du Service d'ingénierie de la MRC de La Mitis ainsi qu'auprès de la firme SNC-Lavallin de Rimouski;

ATTENDU que nous avons reçu 2 offres :

Service d'ingénierie de la MRC de La Mitis :	900 \$
SNC-Lavallin :	7 500 \$ plus taxes

Rés. : 2016-162

IL EST PROPOSÉ par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité de donner le mandat au Service d'ingénierie de la MRC de La Mitis.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 ADJUDICATION CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE CHEMINS RANG DES ÉCOSSAIS

Rés. : 2016-163

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité d'entériner l'adjudication du contrat pour le marquage des chemins à Multi-lignes de l'Est pour le marquage du rang des Écossais ainsi qu'une partie du chemin de l'Anse-des-Morts au coût de 1218\$ plus taxes.

5.2 AVIS D'INFRACTION À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Des avis ont été envoyés à :

- Matricule no 5988-01-2565
- Matricule no 6290-68-2565

pour infractions à la réglementation municipale. Ces éléments contreviennent au règlement de zonage no 2011-0145 et au règlement des permis et certificats no 211-0149.

6. VARIA

6.1 DEMANDE D'APPUI AU CONSEIL DE GRAND-MÉTIS POUR DEUX PROJETS DU COMITÉ DE PROMOTION DE GRAND-MÉTIS

ATTENDU QUE le Comité de Promotion de Grand-Métis désire l'appui du Conseil de la municipalité de Grand-Métis à deux projets de développement qui lui tiennent à cœur.

- Création d'un Parc intergénérationnel / Sentier glacé qui serait érigé sur le terrain de la municipalité adjacent au bureau municipal.
- Préparation d'un projet au Parc Leggatt qui comprendrait la construction d'une plateforme permanente pour se rendre à la mer, d'un préau permanent de 20 pieds par 20 pieds et l'installation d'un bloc sanitaire ainsi d'une balançoire.

Rés. : 2016-164

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon que le Conseil de Grand-Métis et résolu à la majorité des conseillers présents d'appuyer les projets du Comité de Promotion de Grand-Métis.

Messieurs Réjean Gendron et Jean-Yves Ouellet ont voté contre

6.2 COMITÉ CONSULTATIF – FERMETURE DU CENTRE DE SERVICE DES JARDINS DE ST-OCTAVE,

Rés. : 2016-165

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité de nommer M. Jacques Vachon, comme représentant de la municipalité de Grand-Métis sur le Comité consultatif relativement à la fermeture du Centre de service de St-Octave de la Caisse populaire Desjardins de Mont-Joli.

6.3 ADHÉSION ANNUELLE 2017 À QUÉBEC MUNICIPAL

Rés. : 2016-166

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité, que la municipalité adhère à Québec Municipal pour 2017 au coût de 140 \$ payable en janvier 2017.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions s'est tenue de 20 h 10 à 20 h 30.

8. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2016-167

Il est dûment proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2016.